



COMMUNE DE HOBSCHEID

Heures d'ouverture bureau communal

Lundi, jeudi et vendredi:
de 8.00 à 12.00 et 13.00 à 17.00 h

Mardi:
de 8.00 à 12.00 et 13.00 à 19.00 h

Mercredi:
de 8.00 à 12.00 h, après-midi fermé

Hobscheid, bureau au bâtiment
"Aal Schoul", ouvert tous les
mercredis de 10.30 à 12.00 h

Öffnungszeiten Gemeinde

Montag, Donnerstag und Freitag:
von 8.00-12.00 und 13.00-17.00 Uhr

Dienstag:
von 8.00-12.00 und 13.00-19.00 Uhr

Mittwoch:
von 8.00-12.00 Uhr,
nachmittags geschlossen

Hobscheid, Büro im Gebäude
"Aal Schoul", mittwochs
von 10.30-12.00 Uhr geöffnet

Tél.: 39 01 33 - 1

Fax: 39 01 33 - 229

Adresse:

Place Denn
L-8465 Eischen

Email:

commune@hobscheid.lu

Internet:

www.hobscheid.lu

Permanence:

du Service Technique en dehors
des heures d'ouverture normales:

Bereitschaftsdienst

des technischen Dienstes
außerhalb der normalen
Öffnungszeiten:

39 01 33 - 233

24h sur 24 / 7 jours sur 7

BULLETIN SCOLAIRE

Septembre 2017



Rentrée scolaire 2017-2018

Dans ce bulletin scolaire

Obligation scolaire	Page 3
L'éducation précoce	Page 3
L'éducation préscolaire	Page 4
L'enseignement primaire	Page 5
Effectif total (tout l'enseignement)	Page 6
Généralités (pour tous les cycles)	Page 7
Quelques règles à observer	Page 8
La charte scolaire	Page 10
Congés et vacances scolaires 2017/2018	Page 12
Photos des classes 2016/2017	Page 13
Fête scolaire 12 juillet 2017	Page 20
Activités scolaires 2016/2017	Page 22
Journée anti-gaspillage	Page 24
Le cycle 4.2 à St Maurice-sur-Moselle	Page 25
Répartition des classes 2017/2018	Page 26
L'organisation de l'école	Page 31
La Maison Relais	Page 34
Consignes de la Police pour la rentrée	Page 39
Personnes de contact - Maison Relais & Crèche	Page 42
L'annuaire scolaire	Page 43
Transport scolaire	Page 44

Obligation scolaire

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de 4 ans révolus avant le premier septembre doit fréquenter l'école dans la commune de sa résidence, à moins qu'il soit inscrit dans une autre école communale, dans une école de l'Etat, dans une école européenne, dans une école privée, dans une école à l'étranger ou qu'il reçoive un enseignement à domicile.

En cas de fréquentation d'une école autre que celle de la commune de résidence, un certificat d'inscription établi par l'école fréquentée est à transmettre à la commune de résidence avant le 1^{er} octobre.

L'obligation scolaire s'étend sur 12 années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question.

Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'école et participe aux cours et activités scolaires.

L'éducation précoce

L'éducation précoce fait partie du cycle 1 et est le point d'entrée non-obligatoire de votre enfant dans l'enseignement fondamental.

Dès que l'enfant a atteint les 3 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours, il peut être inscrit au précoce.

L'inscription à l'éducation précoce n'est **pas obligatoire**.

La **rentrée des classes** est, comme pour tout l'enseignement fondamental, le vendredi, 15 septembre 2017.

Dans la commune de Hobscheid, les parents ont également la possibilité d'inscrire leur enfant à partir du deuxième ou troisième trimestre de l'année scolaire en cours, toujours sous condition que l'enfant ait atteint l'âge de 3 ans au début du trimestre respectif.

Conditions d'âge pour la rentrée au précoce

Trimestre	Date rentrée	Date naissance de l'enfant
1 ^{er} trimestre	15 septembre 2017	1 ^{er} septembre 2013 - 31 août 2014
2 ^e trimestre	2 janvier 2018	1 ^{er} septembre 2014 - 31 décembre 2014
3 ^e trimestre	16 avril 2018	1 ^{er} janvier 2015 - 15 avril 2015

• HORAIRE ET ACCUEIL DES ENFANTS

L'horaire pour les classes d'éducation précoce est du lundi au vendredi de 8.00 à 11.45 heures et les lundis, mercredis et vendredis de 14.00 à 15.55 heures. La plage d'arrivée flexible entre 8.00 et 9.00 heures le matin est de nouveau prévue pour l'année scolaire 2017/2018, ceci sur invitation de Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse préconise de prévoir un minimum de quatre plages par semaine et par enfant lors de l'inscription à l'enseignement précoce. En fonction des inscriptions, l'administration communale se réserve le droit de limiter, le cas échéant, les admissions notamment pour les plages, en cas de dépassement des effectifs maximaux par classe (enfants entrant au précoce au 2^e et 3^e trimestre).

Possibilités d'inscription (4 plages minimum)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.00-11.45)					
Après-midi (14.00-15.55)					

Remarque:

Les enfants peuvent profiter pendant l'heure de midi du service d'accueil Maison Relais. Une prise en charge des enfants de 7.00 à 8.00 heures et les après-midis jusqu'à 19.00 heures est assurée par la Maison Relais.

L'expérience acquise par le personnel enseignant au cours des années précédentes a montré que l'admission d'enfants au troisième trimestre n'est pas nécessairement idéale, ni pour l'enfant, ni pour le groupe fonctionnant alors déjà depuis 2 trimestres. Ce d'autant plus que le troisième trimestre s'avère être, en raison de plusieurs jours fériés, particulièrement court. A la rentrée suivante, l'enfant concerné devra intégrer une nouvelle classe précoce avec d'autres enfants.

Les parents devront donc juger de cas en cas de l'opportunité d'inscrire leur enfant pour le dernier trimestre. Compte tenu de l'effectif de classe, l'administration communale se réserve le droit de limiter les admissions, notamment pour le troisième trimestre.

A noter que le transport scolaire est également assuré pour les enfants des classes de l'éducation précoce.

- **RÉPARTITION DES CLASSES DE L'ÉDUCATION PRÉCOCE**

Pour l'année scolaire 2017/2018, il y aura deux classes d'éducation précoce avec les titulaires suivants:

Effectifs des classes du précoce 2017/2018				
Titulaire	Educatrice	Nbre enf. 1^{er} trm.	Nbre enf. 2^{me} trm.	Nbre enf. 3^{me} trm.
Nadine STRASSER	Martine WELTER	13	<i>à définir</i>	<i>à définir</i>
Sylvie WAGNER	Danielle KOEPP-KIEFFER	11	<i>à définir</i>	<i>à définir</i>
Total:		24	15	3

Les formulaires d'inscription pour l'éducation précoce sont disponibles au guichet de l'administration communale à Eischen ou téléchargeables sur www.hobscheid.lu.

- **NOUVELLE LOI: LA LOI SUR L'ÉDUCATION PLURILINGUE DANS LES SERVICES D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (1 À 4 ANS) - CRÈCHE**

La loi instaurant le programme d'éducation plurilingue dans les services d'éducation et d'accueil de la petite enfance (1 à 4 ans) a été votée par la Chambre des députés le 11 juillet 2017 et l'entrée en vigueur est prévue pour octobre 2017. Pour profiter du programme d'éducation plurilingue, tous les enfants de 1 à 4 ans fréquentant la crèche bénéficieront d'un encadrement gratuit de 20 heures hebdomadaires, pendant 46 semaines par an.

Pour les enfants qui fréquentent à côté de la crèche également l'éducation précoce, le nombre d'heures gratuites dans la crèche est réduit à 10 heures par semaine. Le nouveau mécanisme s'applique à partir d'octobre 2017 dans toutes les crèches qui ont adhéré au système du chèque-service accueil.

L'éducation préscolaire (cycles 1.1 et 1.2)

L'éducation préscolaire comprend 2 années d'études. La fréquentation de l'éducation préscolaire est **obligatoire**. Les enfants âgés de 4 ans au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire seront donc inscrits d'office dans la première année préscolaire (cycle 1.1).

La **rentrée des classes** est le vendredi, 15 septembre 2017.

- **HORAIRE ET ACCUEIL DES ÉLÈVES**

L'horaire pour les classes de l'éducation préscolaire est du lundi au vendredi de 8.00 à 11.45 heures et les lundis, mercredis et vendredis de 14.00 à 15.55 heures.

- **RÉPARTITION DES CLASSES DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE**

L'éducation préscolaire fonctionne avec quatre classes avec les titulaires suivants:

Effectifs des classes du préscolaire 2017/2018	
Titulaire	Nombre d'enfants
Béatrice MULLER	13
Tania MULLER	15
Michèle OBERTIN	16
Nathalie THILLMANY	15
Total:	59



École précoce et préscolaire Hobscheid · 2B, rue Hënneschtgaass · L-8373 Hobscheid
Tél.: 39 01 33 451 (précoce) · Tél.: 39 01 33 450 (préscolaire)

L'enseignement primaire (cycles 2-4)

Tout enfant ayant atteint l'âge de 6 ans révolus au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire doit **obligatoirement** suivre l'enseignement primaire qui comprend 6 années d'études réparties sur 3 cycles d'études.

La **rentrée des classes** est le vendredi, 15 septembre 2017.

Les manuels scolaires sont mis gratuitement à disposition des élèves par la commune.

• HORAIRE DES CLASSES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'horaire pour les classes du primaire est du lundi au vendredi de 7.55 à 12.00 heures et les lundis, mercredis et vendredis de 13.55 à 15.45 heures.

Le personnel enseignant est présent 10 minutes avant le commencement des cours, respectivement après les cours, pour assurer une surveillance dans la cour de récréation.

• RÉPARTITION DES CLASSES

Pour l'année scolaire 2017/2018, l'enseignement primaire comprend 15 classes réparties comme suit:

Répartition des classes primaires			
Année	Titulaire	<i>ancienne classe en 2016/2017</i>	Nombre d'enfants
Cycle 2.1	Manon WEIS-MANDERSCHEIT		17
Cycle 2.1	Cécile REIMINGER		17
Cycle 2.2	Jill MERES	<i>M. STEICHEN & Chr. STEINMETZ</i>	13
Cycle 2.2	Mike STEICHEN	<i>M. STEICHEN & Chr. STEINMETZ</i>	13
Cycle 2.2	Christine STEINMETZ	<i>M. STEICHEN & Chr. STEINMETZ</i>	13
Cycle 3.1	André BOSSELER	<i>Steve PETER</i>	13
Cycle 3.1	Alphonse SIMON	<i>Anne IRRTHUM</i>	13
Cycle 3.1	Laurent PERRARD	<i>Manon WEIS-MANDERSCHEIT</i>	14
Cycle 3.2	Henri BERTEMES		16
Cycle 3.2	Marie-Anne ENSCH		15
Cycle 4.1	Stéphanie CADEIRAS	<i>Laurent PERRARD</i>	14
Cycle 4.1	Steve PETER	<i>Cécile REIMINGER</i>	14
Cycle 4.1	Billie SCHATZ	<i>Alphonse SIMON</i>	13
Cycle 4.2	Corinne SPODEN		10
Cycle 4.2	Annette THEIS-WAGNER		11
Total:			206

Effectif total (tout l'enseignement)

Classe:	Nombre d'enfants:
Précoce	42
Précolaire	59
Primaire	206
Total:	307



École primaire «Vir Wëller» Eischen · 19, rue de Hobscheid · L-8473 Eischen
Tél.: 39 01 33 400 · Fax: 39 01 33 309



Généralités pour tous les cycles

• **SURVEILLANCE DES ÉCOLIERS**

Une surveillance dans la cour de récréation est assurée par les enseignants:

- 10 minutes avant et après les cours,
- pendant les récréations,
- de l'arrêt de bus vers l'école.

Le plan de surveillance est affiché dans les bâtiments scolaires respectifs.

Pour les enfants qui ne fréquentent pas la Maison Relais, il est impératif que les parents (ou une personne habilitée) reprennent l'enfant au plus tard endéans le délai précité de 10 minutes après les cours. Passé ce délai, les enseignants et la commune sont déchargés de leur responsabilité.

• **COURS D'APPUI**

Les cours d'appui s'adressent aux enfants nécessitant un soutien particulier dans l'une ou l'autre branche principale. Les enfants concernés obtiennent dans ces branches un enseignement adapté à leur situation personnelle dans le but d'atteindre le niveau de leur classe respective.

Afin de garantir un maximum de transparence dans la répartition des leçons d'appui, un enfant ne pourra bénéficier de ce soutien que sur avis de la commission d'insertion régionale.



• **I-EBS**

À partir de l'année scolaire 2017/2018 sont introduits les postes d'instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS). Un des 70 postes I-EBS créés à travers le pays a été attribué à la commune de Hobscheid et sera occupé par Madame Nadine GUIRSCH-ROEDER.

• **UN NOUVEAU COURS A L'ECOLE FONDAMENTALE**

Le 11 juillet 2017, la Chambre des députés a voté la loi sur l'introduction du cours «Vie et société» dans l'enseignement fondamental. Le cours «Vie et société» remplacera les cours d'instruction religieuse et morale ainsi que l'éducation morale et sociale à l'école fondamentale, à partir de la rentrée 2017/2018.

• **AUTRES INTERVENANTS**

La tâche des titulaires de classe étant fixée en principe à 23 leçons d'enseignement direct par semaine (25 pour le cycle 1), la différence de 5 leçons par rapport aux heures de cours (28 leçons par semaine) est assurée par des enseignants qui ne sont pas titulaires d'une classe propre, respectivement par des chargés de cours. Ceux-ci assument la tenue des branches dites secondaires ainsi que certains remplacements temporaires de titulaires de classes. Pour l'année scolaire 2017/2018, ces intervenants sont:

- Anne IRRTHUM, Manon REICHERT, Laurent THEIS, Joëlle NENNIG (enseignants brevetés aux cycles 2-4) et
- Carole FREYMAN (enseignante brevetée aux cycle 1),
- Anita SCHARTZ-MANNES, Joëlle KUGENER, Isabelle ELSÉN (chargée de cours).

• **RÉUNIONS D'INFORMATION ET CONSULTATIONS AVEC LES PARENTS**

La loi scolaire impose à l'enseignant un contact étroit moyennant des réunions d'information avec les parents de leur classe pour leur donner toutes les informations nécessaires sur les horaires, les programmes et les méthodes appliquées dans la classe, les devoirs en classe, les devoirs à domicile, le matériel dont les élèves ont besoin, la date et l'heure prévues pour les consultations des parents. Les consultations pour parents ont lieu en dehors des heures de classe et doivent être demandées auprès du titulaire de classe respectif. Ces consultations permettent aux parents de discuter avec le titulaire de classe les progrès scolaires de leurs enfants.

Quelques règles à observer

• SÉCURITÉ

- Il est rappelé aux parents qui assurent eux-mêmes le transport de leurs enfants que dans l'intérêt de la sécurité de tous les enfants, ainsi que du prompt déroulement du transport scolaire, **il n'est pas permis de stationner sur les aires de bus ou de manière à bloquer les voies d'accès.**
- L'accès dans les cours d'écoles par voiture est strictement interdit. Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter les élèves dans leur voiture privée. Les parents sont priés de respecter l'horaire scolaire et, au cas où cela s'avérerait impossible, de contacter une tierce personne pour enlever l'enfant.
- La surveillance obligatoire du personnel enseignant commençant 10 minutes avant le début des cours, il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire dès ce moment sans l'autorisation préalable du surveillant.
- Pour des raisons de sécurité, l'accès aux bâtiments scolaires et aux cours de récréation (enseignement et structures d'accueil) est réservé aux élèves et au personnel enseignant ou encadrant. Les parents des élèves désirant parler aux titulaires de classes ou aux responsables de service voudront prendre préalablement rendez-vous.

Avis aux conducteurs! Merci de respecter ces quelques règles élémentaires afin de garantir la sécurité de vos enfants sur les parkings scolaires:

- **ROULEZ AU PAS!**
- **NE PAS CIRCULER OU STATIONNER SUR LES ARRÊTS DE BUS POUR NE PAS ENTRAVER LE TRANSPORT SCOLAIRE!**
- **STATIONNEZ VOS VÉHICULES SUR DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT!**
- **RESPECTEZ LE SENS UNIQUE SUR LE PARKING AUPRÈS DE L'ÉCOLE A EISCHEN!**
- **KISS & GO EISCHEN: NE STATIONNEZ QUE QUELQUES SECONDES ET PENSEZ AINSI AUX AUTRES PARENTS ET ENFANTS! NE DESCENDEZ PAS DE LA VOITURE SUR CES EMPLACEMENTS POUR ACCOMPAGNER, RESPECTIVEMENT POUR REPRENDRE, VOS ENFANTS A L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE!**



• TRANSPORT SCOLAIRE

- Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, le titulaire de classe vous prie de bien vouloir lui indiquer dès la rentrée par quel moyen se fait le retour à domicile de votre enfant (trajet bus, voiture privée, à pied). Chaque changement est à communiquer à l'enseignant au préalable.
- Le transport scolaire est accessible à tous les enfants de l'enseignement fondamental (précoce, préscolaire et primaire) suivant les trajets et les horaires figurant sur le dos de ce bulletin. Trois lignes de bus assurent le transport des enfants aux deux sites scolaires.
- **Les usagers du transport scolaire doivent absolument obéir aux consignes des accompagnateurs de bus et les respecter dans leurs missions en vue de garantir un transport agréable et en toute sécurité.**

Quelques règles à observer

• POLITESSE ET OBÉISSANCE

Il est rappelé que les règles de politesse sont à respecter non seulement entre les élèves mais aussi à l'égard de tous les intervenants: le personnel enseignant, le personnel de la Maison Relais tout comme le personnel d'accompagnement dans les bus scolaires. Il en est de même pour le personnel de nettoyage et d'entretien.

Même dans une structure «plus relax» comme l'est la Maison Relais, les enfants doivent obéir aux responsables afin de pouvoir maintenir un service de qualité dans l'intérêt de tous les enfants.

Aussi pour des raisons de sécurité, un comportement indiscipliné ne pourra être toléré et peut au pire des cas mener jusqu'à l'exclusion des services de la restauration scolaire, du service d'accueil ou bien du transport scolaire.



• UTILISATION DE PORTABLES ET D'APPAREILS DE REPRODUCTION D'IMAGES

L'utilisation de téléphones portables, ainsi que de tout autre appareil servant à la reproduction d'images et/ou de vidéos (caméras quelconques, tablets, etc), est défendue dans l'enceinte des bâtiments scolaires et de la Maison Relais, ainsi que dans la cour de récréation et dans le bus scolaire. En cas de non respect de cette disposition, la commune se réserve le droit d'exclure temporairement les élèves en question du service d'accueil, de la restauration scolaire ou du transport scolaire.



• ABSENCES

- Lorsqu'un élève manque momentanément les cours (maladie ou autre raison), les parents doivent sans délai informer le titulaire de classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. Ceci est valable aussi bien pour les élèves de l'enseignement primaire que pour ceux fréquentant les cours de l'éducation précoce ou du préscolaire.
- Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie, l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille. En cas de départ en vacances, aucune dispense ne sera accordée par le personnel enseignant et ce suivant l'instruction du Ministre de l'Éducation nationale.
- Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées:
 - par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée,
 - par le président du comité d'école, pour une durée dépassant une journée.
- Sauf autorisation du Ministre de l'Éducation nationale, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.
- Lorsque le collège échevinal constate un manque à l'obligation scolaire d'un élève, il met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi. A défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans les huit jours à partir de la mise en demeure précitée, le collège échevinal devra en informer les instances judiciaires (Parquet Jeunesse).



Ensemble.

Personnel enseignant	Elèves
Je suis poli(e), tolérant(e) et je respecte mon prochain.	Je suis poli(e), tolérant(e) et je respecte mon prochain.
Je suis honnête et loyal(e).	Je suis honnête et loyal(e).
Je suis prêt(e) à dialoguer de manière constructive avec tous les acteurs de la vie scolaire.	Je résous mes problèmes et mes différends par le dialogue.
Je respecte et je soutiens les règles de la classe, de l'école et de la Maison Relais.	Je respecte les règles de la classe, de l'école et de la Maison Relais.
Je suis ponctuel(le).	Je suis ponctuel(le).
De par mon comportement, je donne le bon exemple à chaque élève.	
Je respecte le niveau de développement de chaque élève.	
Je suis prêt(e) à accompagner chaque élève de manière optimale dans ses apprentissages et je favorise son autonomie.	
Je crée à l'école une atmosphère motivante et je transmets à chaque élève une attitude positive face aux apprentissages.	Je suis motivé(e) et j'ai une attitude positive face aux apprentissages et à l'école.

... à l'école



Parents	Personnel de la Maison Relais
Je suis poli(e), tolérant(e) et je respecte mon prochain.	Je suis poli(e), tolérant(e) et je respecte mon prochain.
Je suis honnête et loyal(e).	Je suis honnête et loyal(e).
Je suis prêt(e) à dialoguer de manière constructive avec tous les acteurs de la vie scolaire.	Je suis prêt(e) à dialoguer de manière constructive avec tous les acteurs de la vie scolaire.
Je respecte et je soutiens les règles de la classe, de l'école et de la Maison Relais.	Je respecte et je soutiens les règles de la classe, de l'école et de la Maison Relais.
Je suis ponctuel(le) et je veille à ce que mon enfant le soit également.	Je suis ponctuel(le).
De par mon comportement, je donne le bon exemple à mon enfant.	De par mon comportement, je donne le bon exemple à chaque enfant.
Je respecte le niveau de développement de mon enfant et je l'éduque pour qu'il devienne un être sûr de lui.	Je respecte le niveau de développement de chaque enfant.
Je suis prêt(e) à accompagner mon enfant de manière optimale dans ses apprentissages et je favorise son autonomie.	Je suis prêt(e) à accompagner chaque enfant de manière optimale dans ses apprentissages et je favorise son autonomie.
Je transmets à mon enfant une attitude positive face à la vie et à l'école et je le motive à apprendre.	Je transmets à chaque enfant une attitude positive face à la vie et à l'école et je le motive à apprendre.

Congés et vacances scolaires 2017/2018

L'année scolaire commence le vendredi 15 septembre 2017 et finit le vendredi 13 juillet 2018.

- Le congé de la Toussaint commence le samedi 28 octobre 2017 et finit le dimanche 5 novembre 2017.
- Jour de congé pour St. Nicolas: le mercredi 6 décembre 2017.
- Les vacances de Noël commencent le samedi 16 décembre 2017 et finissent le lundi 1^{er} janvier 2018.
- Le congé de Carnaval commence le samedi 10 février 2018 et finit le dimanche 18 février 2018.
- Les vacances de Pâques commencent le samedi 31 mars 2018 et finissent le dimanche 15 avril 2018.
- Jour férié légal: le mardi 1^{er} mai 2018.
- Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 10 mai 2018.
- Le congé de la Pentecôte commence le samedi 19 mai 2018 et finit le dimanche 27 mai 2018.
- Les vacances d'été commencent le samedi 14 juillet 2018 et finissent le dimanche 16 septembre 2018.

Remarques:

- Le vendredi, 15 septembre 2017, jour de la reprise des classes, est une journée de classe normale.
- La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.
- Le lendemain de la 1^{ère} communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.
- **Suivant circulaire du 19 mai 2015 du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, les classes ne chômeront plus le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg.**



Photos des classes 2016/2017



Cycle 1, Précoce:
Nadine STRASSER,
Martine WELTER &
Angélique SION

Cycle 1, Précoce:
Sylvie WAGNER &
Danielle KOEPP-KIEFFER



Cycle 1, Préscolaire:
Béatrice MULLER



Photos des classes 2016/2017

Cycle 1, Préscolaire:
Nathalie THILLMANY



Cycle 1, Préscolaire:
Tania MULLER

Cycle 1, Préscolaire:
**Michèle OBERTIN &
Anita SCHATZ-MANNES**



Photos des classes 2016/2017



Cycle 1, Préscolaire:
Carole FREYMANN



Cycle 2.1:
Christine STEINMETZ



Cycle 2.1:
Mike STEICHEN

Photos des classes 2016/2017

Cycle 2.2:
Anne IRRTHUM



Cycle 2.2:
Steve PETER

Cycle 2.2:
Manon
WEIS-MANDERSCHT



Photos des classes 2016/2017



Cycle 3.1:
Henri BERTEMES



Cycle 3.1:
Marie-Anne ENSCH



Cycle 3.2:
Laurent PERRARD

Photos des classes 2016/2017

Cycle 3.2:

**Alphonse SIMON &
Laurent THEIS**



Cycle 3.2:

**Cécile REIMINGER &
Joëlle NENNIG**



Cycle 4.1:

Corinne SPODEN



Photos des classes 2016/2017



Cycle 4.1:
Annette THEIS-WAGNER



Cycle 4.2:
André BOSSELER



Cycle 4.2:
Billie SCHATZ

Fête scolaire -



12 juillet 2017



Activités scola



Porte ouverte au «Naturmobil» du Musée national de l'histoire naturelle sur le site de l'école préscolaire et précoce à Hobscheid.



Exposition «Bëschwelten» à la Maison communale, mise à disposition par le Musée national de l'histoire naturelle, explications de Madame Muriel Nossem.



Exposition «Spott dem Naziregime», mise à disposition par le Musée national de la Résistance, explications de Monsieur le Directeur Frank Schroeder.



aires 2016/2017



Pièce de théâtre «De Raup, dee Lächer mécht», présentée par les enfants du précoce.



Visite du cycle 3.2 à la Maison communale à Eischen.



Vernissage de l'exposition des enfants du cycle 4 à l'école «Vir Wëller» à Eischen.



Journée anti-gaspillage



Lors de sa séance du 15 mars 2017, le conseil communal a décidé d'adhérer à la campagne de sensibilisation gouvernementale «Ensemble contre le gaspillage alimentaire!».

Les enfants de quelques classes de l'enseignement primaire ont dans ce contexte pu profiter d'une leçon d' «anti-gaspillage» présentée par Monsieur Thomas Murer, chef de cuisine du restaurant local «Aal Schoul», et Monsieur Arno Boyé, chef de cuisine du restaurant de la commune (Dussmann Catering).



Le cycle 4.2 à St Maurice-sur-Moselle



Répartition des classes 2017/2018

Cycle 1.1/1.2: Préscolaire

Michèle OBERTIN

1	Arnaouti	Rose
2	Breyer	Lise
3	Fridrici	Sarah
4	Gaudnek	Maya
5	Hildgen	Damon
6	Oliveira	Nora
7	Stevens	Pauline
8	Wullus	Louise
9	Bussinger	Manuel
10	Correia Ribeiro	Sofia
11	Elcheroth	Anna
12	Fischbach	Liz
13	Gehmacher	Adrien
14	Godart Du Planty	Loïc
15	Meyers	Sara
16	Schumacher Rosa	Laura

Cycle 1.1/1.2: Préscolaire

Nathalie THILLMANY

1	Almeida Costa	Mariana
2	De Cillis	Isabella
3	Frapart	Léylou
4	Genonceaux	Mathis
5	Oliveira Duarte	Eva
6	Reiser	Julie
7	Steffen	Bob
8	Wu Ma	Cai Xuan
9	Apenouvor	Akos
10	Karger	Jaiden
11	Kneip	Noa
12	Maciel Barbosa	Leonardo
13	Sadler	Lara
14	Schreiber	Lenny
15	Thill Lucas	Julia



Cycle 2.1: Primaire

Cécile REIMINGER

1	Asorne	Alessia Chantal
2	Bernard	Lilly
3	Bjarnason	Lia Lynn
4	Burdet	Deborah
5	Engel	Colin
6	Goblet	Solomon
7	Godart	Laura
8	Gonçalves Sousa	Ruben
9	Houllard	Lenny
10	Januário Martins	Rafaela
11	Kolen	Fleur
12	Lickes Kolber	Selena
13	Meehan	Raphaël
14	Mehmeti	Ediart
15	Stolarski	Jean
16	Trausch	Fynn
17	Wu Ma	Sheng Jie

Répartition des classes 2017/2018

Cycle 2.1: Primaire

Manon WEIS-MANDERSCHEIT

1	Chiotis	Rémy
2	Da Costa Nunes	Diana
3	De Matos Tinoco	Gabriel
4	Delvaux	Luca
5	Fernandes Da Costa	Nuriyah
6	Genicot	Rachel
7	Kieffer Brandao	Nelly
8	Kirsch	Max
9	Kolasinac	Ilhan
10	Marques Ferreira	Ariana
11	Neu	Vanessa
12	Oliveira Santos	Nidia
13	Perrussel-Morin	Ysé
14	Picard	Elisa
15	Rodrigues Silva	Simão
16	Scheiden	Lilly
17	Thistoll	Casper

Cycle 2.2: Primaire

Jill MERES

1	Belchior Castro	Lara
2	Chaudier	Mathias
3	Coelho-Renard	Charlize
4	Cordero Hernandez	Manuel
5	De Cillis	Gabriel
6	Elcheroth	Lena
7	Faber	Dana
8	Hodzic	Samin
9	Marques Dos Santos	Joel
10	Nascimento Matos	Victoria
11	Palfalvi	Akos
12	Rübel	Sarah
13	Zezovski	Grégory

Cycle 2.2: Primaire

Mike STEICHEN

1	Ansay	Charel
2	Chiotis	Théo Jean-Georges
3	Da Costa Nunes	Raphael
4	Duchateau	Cloé
5	Elleuch	Hédi
6	Halter	Alice
7	Lux Lopes	Jamy
8	Magnani	Lilly
9	Michaely	Elias
10	Morgado Lima	Diogo
11	Palumbo	Davide
12	Paquay	Charlotte
13	Thill Lucas	Céline

Cycle 2.2: Primaire

Christine STEINMETZ

1	Camacho Cárdenas	María-Victoria
2	Eller	Akime
3	Fernandes Da Costa	Yara
4	Finzi	Eros
5	Gillet	Léa
6	Kintzlé	Leo
7	Moura Baessa	Eva
8	Nora	Kiara
9	Özkan	Noa
10	Rodrigues Silva	Lara
11	Santos Rodrigues	Francisco
12	Walch	Alex
13	Wullus	Antoine

Répartition des classes 2017/2018

Cycle 3.1: Primaire

André BOSSELER

1	Antunes Da Costa	Adriana
2	Chimienti	Cameron
3	Da Silva Goncalves	Laura
4	Eller	Mimi N'Dèye Fatou
5	Ewen	Samira
6	Frapart	Tyléo
7	Goetzinger	Lena
8	Masson	Alexandre
9	Morsch	Alex
10	Reuter	Tamara
11	Trausch	Glenn
12	Vanderveken	Eric
13	Wullus	Marie

Cycle 3.1: Primaire

Alphonse SIMON

1	Coletta	Gabriele
2	Ferreira Figueiredo	Tiago
3	Genicot	Victoria
4	Gotthard	Ayleen
5	Kieckens	Arno
6	Njoya	Maura
7	Oliveira Leal	Jessica
8	Perrussel-Morin	Thäis
9	Prinz	Victoria
10	Schmit	Maxim
11	Van Der Vlugt	Marie Charlotte
12	Voss	Kim
13	Ziger	Nick

Cycle 3.1: Primaire

Laurent PERRARD

1	Asorne	Luca Michel
2	Azevedo Pereira Coelho Da Silva	Victória
3	Bouille Oliveira	Lyvia
4	Coelho-Renard	Alexandre
5	Collette	Samuel
6	De Cillis	Giulia
7	Delage	Len
8	Kolasinac	Benjamin
9	Meehan	Joshua
10	Melchior Otradina	Leonardo
11	Meyers	Emma
12	Prazeres Lima	Bruna
13	Silva Gomes	Yara
14	Weibel	Shana

Cycle 3.2: Primaire

Henri BERTEMES

1	Antoine-Thanner	Zoé
2	Araneta Esteva	Lucileen
3	Bruck	Julie
4	Clarival	Victoria
5	Da Silva Melo	Rafael
6	Davreux	Diego
7	Ewen	Sally
8	Heinisch	Chiara
9	Joblin	Elias
10	Kirsch	Mick
11	Le Clerc	Lara Margot Marie
12	Muser	Joël
13	Noukougou	Wayne Elly
14	Paquay	Gauthier
15	Pires	Thoma
16	Schmitz	Nadia

Répartition des classes 2017/2018

Cycle 3.2: Primaire

Marie-Anne ENSCH

1	Arendt	Jamie-Lee
2	Correia Ribeiro	Tiago
3	Da Silva Vieira	Ilana
4	Don Grisius	Steven
5	Elcheroth	Fynn
6	Elleuch	Zayneb
7	Ersfeld	Aidan Sean
8	Francisco Gaspar	Mathias
9	Gonnering	Mia
10	Hoffmann	Ben
11	Klein	Amie
12	Kneip	Léa
13	Libânio Silva	Alexandre
14	Maack	Caroline
15	Moura Gomes	Soraya

Cycle 4.1: Primaire

Stéphanie CADEIRAS

1	Ambrosius	Jamie Carlo
2	Da Silva Goncalves	Jordan
3	Dris	Anya
4	Glodt	Pit
5	Henrot	Pierre
6	Januário Martins	Isabela
7	Masciulli	Davide
8	Moura Baessa	Cristiano
9	Oliveira Henriques	Rafaela
10	Prinz	Tybalt
11	Robert	Louis
12	Schneider	Mathéo
13	Stolarski	Franciszek
14	Vasselin	Pauline

Cycle 4.1: Primaire

Steve PETER

1	Bors	Maïa Alyssa
2	Duchateau	Louis
3	Ewen	Samantha
4	Frenay	Kiku
5	Godinho	Amandine
6	Hetting	Sam
7	Kieckens	Jules
8	Lassine	Glenn
9	Lickes Kolber	Cyril
10	Matias	Hugo
11	Paquay	Jules
12	Rodrigues Morais	Océane
13	Welter	Sven
14	Zintz	Lancelot

Cycle 4.1: Primaire

Billie SCHATZ

1	Batista Araujo	Tiago
2	Ben-Souda	Alya Kahaba Martine
3	Bouille Oliveira	Clélia
4	Cacchione	Andréa Alberto
5	Cordero Hernandez	Darlin Manuel
6	Elcheroth	Mia
7	Ferreira Malheiro	Thomas
8	Hahn	Jil
9	Halter	Basile
10	Joblin	Anaïs
11	Kirsch	Lola
12	Palfalvi	Zsombor
13	Van Rossem	Antoine

Répartition des classes 2017/2018

Cycle 4.2: Primaire Corinne SPODEN		
1	Antuszewicz	Nina
2	Bauschleid	Laura
3	Ersfeld	Linda Marie
4	Finzi	Giusi
5	Klein	Bo
6	Machado Dos Santos	Lara
7	Matias	Fabio
8	Nascimento Matos	Thomas
9	Steffen	Jennifer
10	Vanderveken	Célia

Cycle 4.2: Primaire Annette THEIS-WAGNER		
1	Arendt	Jo
2	Chaudier	Luca
3	Clarival	Maximilien
4	De Oliveira Patricio	João
5	Masse	Diego
6	Melchior Otradina	Angelina
7	Michaely	Sami
8	Mousel	Colin
9	Perrussel-Morin	Alban
10	Schneider	Louis
11	Voss	Marlice

L'organisation de l'école

LE RÔLE DE LA COMMUNE

Dans le cadre de l'enseignement fondamental, la commune, par le conseil communal et le collège échevinal, chacun selon ses compétences, exerce notamment les attributions suivantes:

- établir et adopter l'organisation scolaire;
- approuver le plan de réussite scolaire;
- veiller au respect de l'obligation scolaire;
- veiller à la réalisation et à l'entretien des bâtiments et équipements scolaires;
- procéder à la répartition des différents membres du personnel affecté à la commune;
- organiser l'encadrement périscolaire des élèves;
- veiller à l'exécution des dispositions légales en rapport avec la sécurité dans les écoles.

L'organisation scolaire est arrêtée annuellement par le conseil communal. L'organisation scolaire renseigne sur les points suivants:

- les écoles établies sur le territoire de la commune;
- les horaires des classes;
- la répartition des classes et le relevé des élèves;
- l'organisation des activités scolaires en dehors de l'horaire normal;
- l'occupation des postes d'instituteurs et les autres membres du personnel des écoles, avec indication de leurs prestations.

L'organisation de l'école

De même, le conseil communal arrête le budget de l'école ainsi que les postes vacants pour lesquels une affectation de personnel est demandée au Ministère de l'Éducation nationale.

L'organisation scolaire définitive, comprenant toutes les données nominatives et chiffrées, est arrêtée pour le 1^{er} octobre de chaque année par le collège échevinal.



Le Conseil communal (de gauche à droite): Johny Reinart, Robert Steffen, Nelly Baillet-Weiler (membre de la commission scolaire), Albert Metzger, Fernand Bohler (échevin, membre de la commission scolaire), Serge Hoffmann (bourgmestre, président de la commission scolaire), Daniel Freymann (échevin, membre de la commission scolaire), Norbert Schortgen, Guy Robert, Chantal Boulanger-Hoffmann, Camille Wagner.

Pour toute question/remarque concernant le fonctionnement de l'école, prière de vous adresser au responsable du service scolaire de l'administration communale, au numéro de téléphone **39 01 33 202** ou par courriel à l'adresse secretariat@hobscheid.lu qui en saisira le cas échéant le collège échevinal.



Michel Hengesch
Service scolaire

LA COMMISSION SCOLAIRE

Au niveau communal, le partenariat entre les autorités scolaires, le personnel enseignant et les parents d'élèves s'exerce à travers de la commission scolaire communale qui est un organe consultatif du conseil communal.

La commission scolaire comprend comme président le bourgmestre ou un délégué désigné par lui parmi les membres du conseil communal. De plus, elle se compose d'autres membres dont des représentants du personnel enseignant et des représentants des parents d'élèves. La constitution de la commission scolaire est obligatoire.

La commission scolaire a pour mission d'aviser annuellement l'organisation scolaire. Elle émet son avis sur les propositions concernant le budget d'école et a pour mission e.a. de promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel des écoles et d'autres services et organismes ayant trait au fonctionnement de l'enseignement.

LE COMITÉ D'ÉCOLE

Dans la commune de Hobscheid, le comité d'école se compose de 4 enseignants. Les élections afférentes ont lieu tous les cinq ans. Électeurs sont tous les membres du corps enseignant à l'école et qui peuvent également se porter candidat. Le comité choisit en son sein son président.

Suivant la législation scolaire, le comité d'école a les missions suivantes:

- élaborer une proposition d'organisation de l'école;

L'organisation de l'école

- proposer un plan de réussite scolaire et participer à son évaluation;
- élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école;
- donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur laquelle la commission scolaire le consulte;
- déterminer les besoins en formation continue du personnel;
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école;
- approuver l'utilisation du matériel didactique.



Nadine Guirsch-Roeder, Laurent Theis (président), Nadine Strasser et André Bosseler (manque sur la photo).

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉCOLE

Le président du comité d'école est nommé par le Ministre de l'Éducation nationale et ce sur proposition des membres du comité d'école. La durée de son mandat est de 5 ans et est renouvelable.

Le président du comité d'école a pour attributions:

- de présider, de préparer et de coordonner les travaux du comité d'école;
- de veiller, ensemble avec l'inspecteur d'arrondissement, au bon fonctionnement de l'école et d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques;
- d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales;
- d'assurer les relations avec les parents d'élèves;
- d'assurer les relations avec l'organisme qui assure l'encadrement socio-éducatif des élèves et avec l'équipe médico-socio-scolaire;
- d'accueillir les remplaçants des enseignants et d'organiser l'insertion des nouveaux élèves;
- de coordonner les plans horaires des différents enseignants;
- de rassembler les données concernant les élèves fournies par les titulaires de classe;
- d'informer le bourgmestre ou son délégué de toute absence dont le motif n'est pas reconnu valable;
- d'accorder les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée, sans que l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours, dont cinq jours consécutifs, par année scolaire (sauf autorisation du Ministre de l'Éducation nationale).
- de collaborer avec l'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles.

LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'élection des représentants des parents d'élèves a lieu tous les deux ans au mois d'octobre. Ne peuvent poser leur candidature que les parents d'élèves qui ne sont pas membre du personnel intervenant dans l'école.

Les représentants des parents d'élèves élisent parmi eux les représentants de parents dans la commission scolaire.

A côté de leur participation aux missions définies pour la commission scolaire, les représentants des parents d'élèves, sur convocation du président du comité d'école ainsi que chaque fois qu'ils en font la demande, se réunissent avec le comité d'école pour:

- discuter et, le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de réussite scolaire élaborés par le comité d'école;
- organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires;
- formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.



De gauche à droite: Patrick Michaely (Tél.: 621 265 849), Pascale Duriez (621 277 218), Lidia Correia (621 197 459), Roxane Juramie (691 735 883)

La Maison Relais

La Maison Relais de la commune de Hobscheid gérée par l'association ARCUS fonctionne dans chacun des deux bâtiments scolaires de la commune. Ainsi, un accueil périscolaire pour tous les enfants scolarisés dans la commune est garanti pendant tous les jours ouvrables (page 36: fermetures spéciales).



SERVICES OFFERTS DANS LA MAISON RELAIS

A. Le service d'accueil pendant les périodes scolaires

Afin notamment d'arranger les parents devant quitter leur domicile tôt le matin pour se rendre sur leur lieu de travail, l'accueil dans la Maison Relais fonctionne le matin à partir de 7.00 heures. Le personnel encadrant prendra en charge les enfants dans les locaux de la Maison Relais à Hobscheid et à Eischen. Les après-midis, la Maison Relais fonctionne tous les jours jusqu'à 19.00 heures. Les enfants sont à reprendre au plus tard à 19.00 heures.

Dans le cadre du service accueil, les enfants sont encadrés et accompagnés le cas échéant dans leurs travaux à domicile. Des activités d'animation ou de loisir sont proposées.

Ouverture de la Maison Relais (<i>périodes scolaires</i>)						
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07.00 - 08.00					
	08.00 - 12.00	/	/	/	/	/
Midi	12.00 - 14.00					
Après-midi	14.00 - 16.00	/	/	/	/	/
	16.00 - 19.00					

B. Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire fonctionne tous les jours de classe, soit du lundi au vendredi, dans l'enceinte du bâtiment scolaire à Hobscheid, rue Hënneschtgaass, pour les enfants du précoce et préscolaire, ainsi que dans l'école centrale à Eischen pour les enfants du primaire.

Des repas de qualité sont fournis grâce à une cuisine de production sur place à Hobscheid. Les menus détaillés, avec indication des allergènes, sont affichés dans chaque bâtiment scolaire et peuvent être consultés sur le site web de la commune (rubrique «ENSEIGNEMENT & MAISON RELAIS» -> «Restaurant scolaire»).

Après le déjeuner, les enfants peuvent choisir entre plusieurs activités de nature sportive ou récréative (p.ex. dessins, bricolage, jeux de société, etc) ou bien se retirer pour lire ou se détendre. L'encadrement, respectivement la supervision, des enfants sont assurés par le personnel de la Maison Relais. Les enfants sont encadrés et pris en charge jusqu'au commencement des cours.



C. L'accueil pendant les périodes de vacances scolaires

L'accueil fonctionne pendant les vacances (sauf pendant les vacances de Noël). Pendant les vacances, où les enfants fréquentent la Maison Relais pendant plus d'heures que pendant la période scolaire, un programme particulier d'activités est établi. Ce programme est publié à l'avance.

Pour la plus grande flexibilité des parents, la Maison Relais reste ouverte pendant toute la durée des vacances d'été de 7.00 heures à 19.00 heures.

L'INSCRIPTION DANS LA MAISON RELAIS

Les **inscriptions pour le service d'accueil** se font par trimestre entier (en indiquant les jours de semaine pour tout un trimestre) moyennant un formulaire disponible au guichet communal ou téléchargeable du site web de la commune (www.hobscheid.lu).

Le principe d'une inscription préalable permettra de mieux organiser le service et notamment de planifier plus efficacement les besoins en personnel d'encadrement.

Toutefois, à titre d'exception, et en cas de besoin ponctuel, une inscription sporadique restera possible moyennant le formulaire afférent disponible à la Maison Relais et sur le site web de la commune.

L'inscription au restaurant scolaire se fait moyennant un formulaire par trimestre (en indiquant les jours de semaine pour tout un trimestre), ou bien exceptionnellement moyennant des tickets (sans valeur!) qui sont à déposer dans une boîte à lettres installée à cet effet dans les différents bâtiments scolaires (avant 9.00 heures de chaque jour). Pour des raisons d'organisation, un repas complet, ainsi que deux heures d'accueil, doivent être facturés pour toute absence non notifiée avant 9.00 heures à la Maison Relais ou à la commune.

Important: L'inscription dans la Maison Relais étant valable pour une année scolaire, vous devez réinscrire votre enfant pour l'année 2017/2018, et ceci pour des raisons d'organisation pour le 11 septembre 2017 au plus tard.

Tous les formulaires, respectivement tickets nécessaires aux inscriptions dans la Maison Relais, sont disponibles au guichet communal et téléchargeables sur le site Internet de la commune www.hobscheid.lu.

FACTURATION - LE SYSTÈME DU «CHÈQUE SERVICE ACCUEIL»

Depuis l'entrée en vigueur du système de facturation «Chèque Service Accueil» en mars 2009, la facturation est opérée de façon centralisée par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance (MENJE) avec une tarification barémique uniforme pour toutes les Maisons Relais du pays (barème consultable sur www.chequeservice.lu).

A noter que les cartes «Chèque Service», disponibles auprès du guichet communal, sont valables pour une année. Pensez d'ores et déjà à passer auprès de l'administration communale pour le renouvellement éventuel.

La Maison Relais

Ne seront pas facturées les absences dues à une maladie et ce sur présentation d'un certificat médical ainsi que les absences dûment notifiées en temps utile au responsable de la maison d'accueil.

Les absences non notifiées devront par contre être facturées.

Journées d'ouverture, respectivement de fermeture spéciales:

La Maison Relais sera **fermée** :

- mercredi, le 1^{er} novembre 2017 (Toussaint), les vacances de Noël (15 décembre 2017 - 1^{er} janvier 2018), lundi, le 2 avril 2018 (lundi de Pâques), mardi, le 1^{er} mai 2018 (Fête du travail), jeudi, le 10 mai 2018 (Ascension), lundi, le 21 mai 2018 (lundi Pentecôte), mercredi, le 15 août 2018 (Assomption).

La Maison Relais sera **ouverte** :

- mardi, le 22 mai 2018 (mardi Pentecôte).

ACTIVITÉS DE LOISIR PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ

Pendant deux semaines des vacances d'été, chaque après-midi de 14:00 heures à 17:00 heures, ont lieu des activités de loisir gratuites. L'encadrement des enfants est assuré par le personnel de la Maison Relais.

ACTIVITÉS DE VACANCES MAISON RELAIS 2016/2017







Consignes de la Police pour la rentrée



RENTREE DES CLASSES «Attention, enfants sur la voie publique»



Comme tous les ans à la mi septembre, des milliers d'élèves reprennent le chemin de l'école. Surtout les petits «nouveaux» méritent une attention toute particulière. Ils ont tout juste atteint l'âge de six ans et ne connaissent pas encore les dangers de la circulation. Pour eux tout est nouveau et fascinant, leur manque d'attention aux dangers de la rue est flagrant.

Une prudence particulière est conseillée aux automobilistes à partir du 15 septembre, grande journée de la rentrée.

Consignes de la Police pour la rentrée

Le rôle des parents

Les parents jouent un rôle primordial. Ils sont considérés comme un modèle à suivre. Il est de leur devoir de sensibiliser les enfants aux dangers de la rue.

Voici quelques tuyaux:

- Commencez le plus tôt possible à habituer votre enfant à la circulation.
- Faites plusieurs fois le chemin de l'école ensemble et expliquez à votre enfant les dangers éventuels.
- Expliquez lui de toujours marcher sur le trottoir (c'est le seul endroit où il se trouve en sécurité).
- Le chemin le plus court n'est pas forcément le chemin le plus sûr: s'il n'y a pas de passage pour piétons, rappelez la règle d'or: s'arrêter au bord de la rue, regarder vers la gauche, vers la droite, jusqu'il n'y ait plus de voitures en vue, puis traverser.
- Rendez votre enfant bien visible! Posez des bandes réfléchissantes sur ses vêtements et sur son cartable afin qu'il soit mieux perçu dans le noir et dans la pénombre.
- Si vous amenez vos enfants à l'école en voiture, respectez les règles du code de la route (ne pas stationner sur les passages pour piétons, sur les trottoirs, etc.). Faites en sorte que votre enfant descende toujours de la voiture du côté du trottoir.
- N'attendez pas du côté opposé de la rue: dans l'euphorie de vous revoir l'enfant risque de traverser, sans prendre les précautions nécessaires.



Voici les principales règles pour le transport d'enfants en voiture:

- Un enfant de moins de 3 ans doit toujours prendre place dans un siège spécial pour enfant (Attention: un siège où l'enfant est assis dos à la route est interdit si le siège passager avant est équipé d'un airbag et que celui-ci est activé).
- Un enfant âgé entre 3 et 11 ans ne peut prendre place sur le siège passager que s'il utilise un siège qui correspond à sa taille et son poids.
- Les enfants qui mesurent plus de 150 cm n'ont plus besoin de siège spécial mais doivent porter la ceinture de sécurité standard.
- Sur les sièges à l'arrière d'une voiture les enfants doivent également prendre place dans un siège pour enfants. La Sécurité Routière recommande d'utiliser pour chaque trajet le siège pour enfants sur le siège arrière, les ceintures de série sont conçues pour la taille d'un adulte et peuvent - en cas d'accident - causer de graves blessures chez l'enfant.



A l'achat d'un siège pour enfant il faut vérifier:

- Si le siège correspond à l'âge, respectivement au poids de l'enfant.
- Si le siège est homologué et répond à la norme européenne de sécurité ECE R44.
- Si le siège se prête à l'installation dans votre voiture.
- Si le siège peut se fixer à l'aide des ceintures de série.

Mais seul l'achat d'un siège ne contribue pas à la sécurité de votre enfant. Encore faut-il veiller à l'utiliser de façon conséquente - même sur les trajets les plus courts.

Consignes de la Police pour la rentrée

Les enfants, nouveaux piétons sans expérience

Une fois dans la rue, il existe des règles à suivre:

- Le trottoir est la seule zone de sécurité où l'enfant peut marcher.
- Toujours marcher sur le trottoir du côté le plus sûr, c'est-à-dire vers les maisons et les jardins.
- S'il n'y a pas de trottoir ni sur le côté gauche ni sur le côté droit, prendre le côté gauche.
- Le plus sûr est de traverser la rue où il y a des feux de signalisation (vert signifie traverser, rouge signifie s'arrêter) et un passage pour piétons protégé.
- Si l'enfant doit traverser dans une zone non protégée il est impératif qu'il adapte un comportement de sécurité adéquat: regarder attentivement à gauche ensuite à droite et ensuite traverser, uniquement s'il n'y a plus de voitures en vue.



La Police est présente

La Police assure la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Ainsi en vue de la rentrée, certains véhicules de patrouille arborent le graphisme «ATTENTION – RENTREE – SCOLAIRE».

Pour la rentrée, la Police assure la sécurité de vos enfants!

Elle est présente à la fois:

- pour protéger les jeunes sur le chemin de l'école.
- pour prendre contact avec les enseignants et les parents.

La Police assurera une présence quotidienne auprès des différents établissements scolaires lors des premières semaines de cours. Ces actions seront répétées régulièrement tout au long de l'année scolaire dans le cadre des activités préventives de la police de proximité.

Une attention particulière sera axée sur le stationnement mettant en péril les écoliers et au non respect du port de la ceinture de sécurité.

Des contrôles répressifs fixés pour les premières semaines de la rentrée aux abords des établissements scolaires viseront à priori:

- l'excès de vitesse.
- le non port de la ceinture de sécurité.
- et l'usage illégal du téléphone portable.

Au-delà de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, la Police contrôle subsidiairement le permis de conduire des automobilistes.



... pour que la rentrée scolaire se passe en toute sécurité!

Personnes de contact - Maison Relais & Crèche

Responsable des structures d'accueil pour enfants

Paul BRACONNIER

Responsable de la Maison Relais et de la crèche de la commune de Hobscheid

Tél.: 39 01 33 301

Fax: 39 01 33 309



A partir du 1^{er} septembre, Paul Braconnier occupera le poste de chargé de direction des structures d'éducation et d'accueil de la commune.

Pendant onze ans, il a travaillé comme éducateur dans les Maisons Relais de Koerich et de Mamer. Il y a entre autre occupé le poste de responsable de groupe. Ensemble avec les responsables des sites des Maisons Relais à Hobscheid et à Eischen et de la crèche à Hobscheid, il veillera sur la qualité du travail pédagogique, soutiendra les équipes éducatives dans la mise en pratique du concept et garantira la communication entre l'éducation formelle et l'éducation non-formelle.

Il sera la personne de référence pour les parents pour toutes les questions concernant l'accueil périscolaire de leurs enfants.

Maison Relais à Hobscheid pour les enfants du précoce et du préscolaire

Responsable: Paul BRACONNIER

Tél.: 39 01 33 351

Fax: 39 01 33 309

Courriel: mr.hobscheid@arcus.lu



Maison Relais à Eischen pour les enfants du primaire

Responsable: Giovanni SANTOIEMMA

Tél.: 39 01 33 301

Fax: 39 01 33 309

Courriel: mr.eischen@arcus.lu



Crèche à Hobscheid pour les enfants de 1 à 4 ans

Responsable: Laurence MAIER

Tél.: 39 01 33 370

Fax: 39 01 33 379

Courriel: cr.hobscheid@arcus.lu



Annuaire scolaire

Les bâtiments scolaires

Complexe Préscolaire et Précoce à Hobscheid
2B, rue Hënneschtgaass, L-8373 Hobscheid

Tél.: 39 01 33-451 (Précoce)
Tél.: 39 01 33-450 (Préscolaire)

École Primaire «Vir Wëller» à Eischen
19, rue de Hobscheid, L-8473 Eischen

Tél.: 39 01 33-400 Fax: -309

Administration communale

Personnes de contact :

M. Paul REISER, secrétaire communal
M. Michel HENGESCH, rédacteur communal

Tél.: 39 01 33-220 Fax: -229
Tél.: 39 01 33-202
E-mail: secretariat@hobscheid.lu

La commission scolaire

Tél.: 39 01 33-1

M. Serge HOFFMANN (Bourgmestre, Président), M. Paul REISER (Secrétaire)
Mme Nelly BAILLET-WEILER, M. Fernand BOHLER, M. Daniel FREYMANN, M. Michel HENGESCH (Membres)
Membres représentants des parents: Mme Lidia CORREIA, M. Patrick MICHAELY
Membres représentants des enseignants: Mme Nadine GUIRSCH-ROEDER, M. Laurent THEIS

Le comité d'école (organisation de l'école fondamentale)

M. Laurent THEIS (Président)

Tél.: 39 01 33-422 (entre 8.00
et 9.00 heures)

E-mail: theis.laurent@education.lu

M. André BOSSELER
Mme Nadine GUIRSCH-ROEDER
Mme Nadine STRASSER

Coordinateurs de cycles

Mme Béatrice MULLER (cycle 1)
Mme Manon WEIS-MANDERSCHEIT (cycle 2)
M. Laurent PERRARD (cycle 3)
Mme Annette THEIS-WAGNER (cycle 4)

Tél.: 39 01 33-450
Tél.: 39 01 33-400
Tél.: 39 01 33-400
Tél.: 39 01 33-400

Bus scolaire (Accompagnatrices)

Mme Jacqueline MERTENS-REIMEN, Bus Micky Maus
Mme Denise DUPONT-GENGLER, Bus Donald
Mme Cynthia SCHMITZ-KRUMMES, Bus Goofy

Tél.: 39 01 33-481
Tél.: 39 01 33-482
Tél.: 39 01 33-483

Direction de région 13

M. Patrick MERGEN

Tél.: 24 78 51-00
Fax: 24 78 51-13

Piscine de Steinfort

Tél.: 39 93 13-400

Ligne "Micky Maus"		Horaires	Enfants
08:00			
Hobscheid, Virstaad		07:35	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl		07:36	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire		07:39	(Primaire)
Eischen, Ecole		07:44	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss		07:49	(Préscolaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)		07:51	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire		07:57	(Préscolaire)
12:00			
Hobscheid, Préscolaire		11:49	(Préscolaire)
Eischen, Cité Bettenwiss		11:56	(Préscolaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)		12:00	(Préscolaire)
Eischen, Ecole		12:03	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie		12:07	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire		12:10	(Primaire)
<i>que lundis, mercredis et vendredis:</i>			
Hobscheid, Steekaul		12:13	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad		12:14	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch		12:15	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl		12:21	(Primaire)
Hobscheid, Virstaad		12:23	(Primaire)
14:00			
Hobscheid, Virstaad		13:28	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl		13:29	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch		13:35	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad		13:36	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul		13:37	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire		13:40	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie		13:43	(Primaire)
Eischen, Ecole		13:46	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss		13:49	(Préscolaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)		13:51	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire		13:57	(Préscolaire)
16:00			
Eischen, Ecole		15:51	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie		15:53	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire		15:57	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl		16:02	(Prim + Préscol)
Hobscheid, Virstaad		16:04	(Prim + Préscol)
Eischen, Cité Aischdall		16:11	(Préscolaire)
Eischen, Cité Bettenwiss		16:14	(Préscolaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)		16:18	(Préscolaire)

Ligne "Goofy"		Horaires	Enfants
08:00			
Hobscheid, Kreuzerbuch		07:40	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad		07:41	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul		07:43	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie		07:46	(Primaire)
Eischen, Ecole		07:49	(Primaire)
12:00			
<i>que mardi et jeudi:</i>			
Eischen, Ecole		12:05	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul		12:09	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad		12:10	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch		12:13	(Primaire)
16:00			
Eischen, Ecole		15:51	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire		15:54	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul		15:58	(Prim + Préscol)
Hobscheid, Ehnerpad		16:00	(Prim + Préscol)
Hobscheid, Kreuzerbuch		16:02	(Prim + Préscol)

Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, le titulaire de classe vous prie de bien vouloir lui indiquer dès la rentrée par quel moyen se fait le retour à domicile de votre enfant (trajet bus, voiture privée, à pied?).
Chaque changement est à communiquer à l'enseignant au préalable.

Heures de classe:
Hobscheid, Cycle 1: 08.00-11.45 et 14.00-15.55
Eischen, Cycles 2-4: 07.55-12.00 et 13.55-15.45

Ligne "Donald"		Horaires	Enfants
08:00			
Eischen, Cité Bettenwiss		07:40	(Primaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)		07:42	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall		07:46	(Primaire)
Eischen, Ecole		07:50	(Primaire)
12:00			
Eischen, Ecole		12:06	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)		12:09	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall		12:12	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss		12:17	(Primaire)
14:00			
Eischen, Cité Bettenwiss		13:40	(Primaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)		13:42	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall		13:45	(Primaire)
Eischen, Ecole		13:48	(Primaire)
16:00			
Eischen, Ecole		15:52	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)		15:55	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall		15:58	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss		16:03	(Primaire)

